



Orange France, SA au capital de 2 096 517 960 €. Siège social : 1, av. NelsonMandela 94745 Arceuil Cedex - RCS Créteil 428 706 087.
M6 WEB, 89 avenue Charles-de-Gaulle, 92575 Neuilly-sur-Seine Cedex. RCS Nanterre 414 549 469. Tarifs en vigueur au 07/10/2010 - 213 871 - 09A085H

Pour gérer votre compte gratuitement et rapidement
en France métropolitaine

■ orange.fr > espace client

Un conseil ? Une question ?

Contactez votre service clients Orange, du lundi au samedi,
de 8h à 20h en France métropolitaine

■ par téléphone

au 700⁽¹⁾ depuis votre mobile

(0,37 €/min : communication décomptée à la seconde au-delà
de la 1^{re} minute indivisible)

ou

au 39 70⁽¹⁾ communication locale depuis une ligne fixe France Télécom)

■ sur internet www.m6mobile.fr

LA CARTE PRÉPAYÉE

TOOBENEF

un peu de pub pour beaucoup
d'avantages



(1) Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit si vous appelez le 700 depuis notre réseau à partir de votre mobile Orange ou le 39 70 depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine

carte prépayée TooBenef

S O M M A I R E

03 comment ça marche ?

- activer votre carte
- vous identifier
- votre carte en quelques mots

04 votre offre

- votre Avantage (comment bénéficier des 300 SMS offerts)

06 comment et où obtenir l'Avantage ?

- sur le web
- sur le mobile

08 votre budget

- premiers pas
- tarifs
- rechargez votre carte prépayée TooBenef

13 les services inclus

- la messagerie vocale
- le suivi conso
- le double appel
- la présentation du numéro
- l'annuaire
- «Appelle-moi» et «Recharge pour moi»

16 récapitulatif des services

- services inclus
- services payants

17 l'international

- le mode international

19 communiquez autrement

- les SMS
- les MMS
- le multimédia dans la poche
- Inside M6 mobile, tout ce qui vous branche dans votre poche !

comment ça marche ?

■ vous venez d'acheter votre carte prépayée TooBenef, comment l'activer ?

Les étapes à suivre avant de passer votre premier appel :

- > insérez votre carte SIM dans votre mobile
- > allumez votre téléphone
- > appelez gratuitement le 225 pour activer votre ligne et connaître votre numéro de mobile

■ vous avez acheté votre carte prépayée TooBenef en kiosque : vous devez vous identifier pour conserver votre ligne. Comment vous identifier ?⁽¹⁾

1. Complétez et signez le coupon inclus dans le kit (ou disponible sur m6mobile.fr).
2. Joignez-y une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou permis de séjour en cours de validité). Le souscripteur et titulaire de la ligne doit être majeur, joindre également celle de l'utilisateur s'il est mineur.
3. Envoyez le tout à l'aide de l'enveloppe T jointe au kit (ne pas affranchir).

Cette étape est un préalable à votre possibilité de bénéficier de l'Avantage (avec 300 SMS offerts chaque mois).

■ votre carte en quelques mots

La carte prépayée TooBenef, c'est un compte que vous rechargez⁽²⁾ quand vous le souhaitez⁽³⁾ et qui vous permet :

- > d'appeler⁽⁴⁾,
- > d'envoyer des SMS/MMS⁽⁵⁾,
- > de naviguer sur Inside M6 mobile (3 mois offerts⁽⁶⁾ dès l'identification⁽¹⁾) et sur Orange World.

⁽¹⁾ Dans un délai de 4 jours, à défaut votre ligne sera suspendue. Le rechargement de votre compte, la souscription aux options et aux bons plans ne sont accessibles qu'à compter de votre identification par le service clients Orange. ⁽²⁾ La gamme des recharges disponibles est variable selon les procédés et points de vente. ⁽³⁾ Sous réserve d'identification de la ligne. ⁽⁴⁾ Le crédit inclus dans la pochette d'accueil permet d'appeler en France métropolitaine (hors N° spéciaux, N° de service, appels au 700 et achats de bons plans). Crédit valable pendant 30 jours à compter de l'activation de la ligne. ⁽⁵⁾ Hors SMS surtaxés. ⁽⁶⁾ Accès et connexions au portail Inside M6 mobile en France métropolitaine hors services et contenus payants, liste des chaînes et de leurs contenus susceptibles d'évolution. Au-delà des 3 mois, les connexions seront facturées au tarif en vigueur. Le client bénéficie de cette gratuité aux conditions prévues mais la résiliation de l'Avantage souscrit avant l'expiration de ce délai met fin à cette gratuité.

voire offre

VOTRE AVANTAGE TOO BENE⁽¹⁾, C'EST QUOI ?

300 SMS OFFERTS PAR MOIS⁽²⁾

VALABLES 24H/7J
VERS TOUS LES OPÉRATEURS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE !

Des chaînes TV en direct et bien plus encore sur ton site
INSIDE M6 MOBILE en ILLIMITÉ⁽³⁾ en France métropolitaine

Et bien plus encore : vidéos, jeux-concours, chats/blogs

EN ÉCHANGE D'UN PEU DE PUB SUR VOTRE MOBILE

Offre soumise à conditions, valable pour un usage en France métropolitaine, sur réseaux et terminaux compatibles. Orange peut limiter le débit au-delà d'un usage raisonnable de 500 Mo/mois

(1) Avantage accordé après identification, sous réserve d'acceptation par le titulaire de la réception de messages publicitaires (infos, bons plans et publicités) d'Orange et de ses partenaires et de messages d'animation de M6 mobile by Orange (4 publicités ou messages d'animation max/jour), et sous condition d'un crédit de communication > 0€. Le bénéficiaire de l'avantage devra être âgé de 16 ans et plus. (2) 300 SMS métropolitains (le premier mois les SMS sont crédités au prorata temporis) hors n° spéciaux et n° courts et l'accès. (3) Accès et la navigation sur le portail Inside M6 mobile en illimité. Accès et connexion au portail Inside M6 mobile en France métropolitaine hors services et contenus payants. Liste des chaînes et de leurs contenus susceptibles d'évolution.

■ comment activer votre Avantage (avec 300 SMS offerts chaque mois⁽¹⁾) ?

Remplissez le formulaire visant à mieux vous connaître, depuis votre ordinateur ou votre mobile sur www.toobenef.m6mobile.fr

Attention ! Si vous avez acheté votre kit en kiosque, il faut d'abord avoir validé l'étape d'identification⁽²⁾ pour bénéficier de vos 300 SMS. Voir page 3.

■ quand vos SMS offerts⁽¹⁾ sont-ils valables ?

Les SMS offerts⁽¹⁾ sont valables 24h/7j vers tous les opérateurs tant que votre crédit de communication est supérieur à 0€.

Lors de la souscription, le nombre de SMS offerts⁽¹⁾ sera calculé au prorata du mois en cours. Puis les 300 SMS seront crédités dans la nuit du 1^{er} au 2 du mois.

Les SMS sont suspendus dès que votre crédit est nul.

Le solde de SMS est recredité lorsque le crédit est de nouveau positif.

Composez le #123# pour connaître le solde de vos SMS offerts⁽¹⁾.

■ quels types de messages allez-vous recevoir ?

Vous recevrez des SMS/MMS/Wap push de publicité et de bons plans des marques qui vous correspondent, conformément aux centres d'intérêt complétés dans votre profil et des messages d'animation de M6. Vous pourrez même répondre à certains de ces messages pour donner votre avis, demander des infos ou bénéficier de bons plans exclusifs. Dans tous les cas, vous ne recevrez pas plus de 4 publicités ou messages d'animation par jour !

■ et si vous ne souhaitez plus profiter de l'Avantage avec les 300 SMS offerts⁽¹⁾

Vous pourrez à tout moment vous désinscrire en vous rendant sur www.toobenef.m6mobile.fr depuis votre ordinateur ou votre mobile. Attention, vous ne bénéficierez plus de l'Avantage TooBenef (300 SMS, Inside M6 mobile en illimité et des messages publicitaires et d'animation).

Offre soumise à conditions, valable pour un usage en France métropolitaine, sur réseaux et terminaux compatibles.

(1) Avantage accordé après identification, sous réserve d'acceptation par le titulaire de la réception de messages publicitaires (infos, bons plans et publicités) d'Orange et de ses partenaires et de messages d'animation de M6 mobile by Orange (4 publicités ou messages d'animation max/jour), et sous condition d'un crédit de communication > 0€. L'avantage inclut 300 SMS métropolitains (le premier mois les SMS sont crédités au prorata temporis) hors n° spéciaux et n° courts et l'accès. Le bénéficiaire de l'Avantage devra être âgé de 16 ans et plus.

(2) Dans un délai de 4 jours, à défaut votre ligne sera suspendue. Le rechargement de votre compte, la souscription aux options et aux bons plans ne sont accessibles qu'à compter de votre identification par le service clients Orange.

comment et où obtenir l'Avantage TooBenef ?

Important, dernière étape : vous devez remplir votre formulaire, c'est gratuit !
après identification pour les clients ayant acheté leur kit prépayé en kiosque.



Vous allez recevoir un SMS avec toutes les informations : laissez-vous guider et accédez au formulaire.

RDV sur ce formulaire en ligne, complétez-le en quelques clics et validez-le.
Vous bénéficierez alors de toutes les composantes de l'offre TooBenef⁽¹⁾.

■ soit sur le web :

www.toobenef.m6mobile.fr

■ soit depuis votre mobile :

www.toobenef.m6mobile.fr

L'accès est entièrement gratuit depuis votre navigateur mobile.

■ mot de passe oublié ?

RDV sur le web www.toobenef.m6mobile.fr, vous pourrez recevoir à nouveau votre mot de passe.

Offre soumise à conditions, valable pour un usage en France métropolitaine, sur réseaux et terminaux compatibles.

(1) Avantage accordé après identification, sous réserve d'acceptation par le titulaire de la réception de messages publicitaires (infos, bons plans et publicités) d'Orange et de ses partenaires et de messages d'animation de M6 mobile by Orange (4 publicités ou messages d'animation max/jour), et sous condition d'un crédit de communication > 0€. L'avantage inclut 300 SMS métropolitains (le premier mois les SMS sont crédités au prorata temporis) hors n° spéciaux et n° courts et l'accès. L'accès et la navigation sur le portail Inside M6 mobile en illimité. Accès et connexion au portail Inside M6 mobile en France métropolitaine hors services et contenus payants. Liste des chaînes et de leurs contenus susceptibles d'évolution. Le bénéficiaire de l'Avantage devra être âgé de 16 ans et plus.

■ sur le web : www.toobenef.m6mobile.fr

BIENVENUE SUR L'OFFRE TOOBENEF !



■ sur le mobile : www.toobenef.m6mobile.fr



votre budget

■ premiers pas avec la carte prépayée TooBenef

LA CARTE PRÉPAYÉE TOOBENEF, C'EST UNE OFFRE SANS ENGAGEMENT ET SANS ABONNEMENT
 Vous pouvez recharger⁽¹⁾ votre compte qui vous permettra

- ➔ D'APPELER⁽²⁾
- ➔ D'ENVOYER DES SMS/MMS⁽³⁾
- ➔ DE NAVIGUER SUR INSIDE M6 MOBILE (3 MOIS OFFERTS⁽⁴⁾ DÈS L'IDENTIFICATION⁽⁵⁾)

A l'activation de votre ligne, vous bénéficiez de 5 €⁽⁶⁾ de crédit de communication valables 30 jours en France métropolitaine

ET EN PLUS BÉNÉFICIEZ DE TOUS LES AVANTAGES

■ tarifs

■ appels voix

Appels voix en France métropolitaine, décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde, vers les téléphones fixes (hors n^{os} spéciaux, n^{os} de services et appels au 700) et tous les mobiles0,50 €/min

(1) La gamme des recharges disponibles est variable selon les procédés et points de vente. (2) Sous réserve d'identification de la ligne. (3) Hors SMS surtaxés. (4) Accès et connexions au portail Inside M6 mobile en France métropolitaine hors services et contenus payants, liste des chaînes et de leurs contenus susceptibles d'évolution. Au-delà des 3 mois, les connexions seront facturées au tarif en vigueur. Le client bénéficie de cette gratuité aux conditions prévues mais la résiliation de l'Avantage souscrit avant l'expiration de ce délai met fin à cette gratuité. (5) Dans un délai de 4 jours, à défaut votre ligne sera suspendue. Le rechargement de votre compte, la souscription aux options et aux bons plans ne sont accessibles qu'à compter de votre identification par le service clients Orange. (6) Le crédit inclus dans la pochette d'accueil permet d'appeler en France métropolitaine (hors n^{os} spéciaux, n^o de service, appels au 700 et achats de bons plans). Crédit valable pendant 30 jours à compter de l'activation de la ligne.

■ SMS/MMS

- SMS

Émission d'un SMS depuis la France métropolitaine

> vers le mobile d'un opérateur métropolitain

(situé en France métropolitaine).....0,12 €/SMS

> vers le mobile d'un opérateur étranger.....

0,28 €/SMS

Réception d'un SMS en France métropolitaine.....gratuit

- MMS

Émission d'un MMS depuis la France métropolitaine

> vers le mobile d'un opérateur métropolitain

(situé en France métropolitaine).....0,30 €/MMS

> vers le mobile d'un opérateur étranger.....

1,10 €/MMS

Réception d'un MMS en France métropolitaine.....gratuit

■ Les connexions multimédia au portail Orange World et Inside M6 mobile

En France métropolitaine, elles sont décomptées au Ko au-delà d'un premier palier de 10 Ko indivisibles. A l'étranger et en outre-mer, elles sont décomptées par paliers de 10 Ko indivisibles.

en France métropolitaine ⁽¹⁾		depuis l'étranger (hors Monaco) et l'outre-mer	
surfer, regarder la TV et des vidéos, écouter de la musique sur Orange World, internet et Gallery	envoyer et recevoir ses mails directement sur son mobile autres usages (GPS)	zone Europe	zones Maghreb USA/Canada/Turquie et reste du monde
0,50 €/min	0,15 €/10 Ko	0,05 €/10 Ko	0,13 €/10 Ko
		ou prix d'une minute de communication voix depuis l'étranger en mode CSD	

Extraits des tarifs. Voir détails des tarifs sur la fiche tarifaire mobicarte en vigueur (hors bonus spécifiques mobicarte non applicables).

(1) Hors offre Inside M6 mobile en illimité.

■ rechargez votre carte prépayée TooBenef gardez la main sur votre budget

- la gamme de recharges mobicarte compatibles avec la carte prépayée TooBenef, de 5€ à 100€



recharges	crédit offert	validité du crédit ⁽¹⁾
5€	—	1 semaine
10€	—	15 jours
15€	—	1 mois
25€	+5€	2 mois
35€	+10€	3 mois
50€	+15€	4 mois
75€	+25€	4 mois
100€	+50€	5 mois

La gamme des recharges disponibles est variable selon les points de vente.

Validité du numéro d'appel :
 – réception des appels 6 mois au-delà de la durée de validité du crédit,
 – la durée de validité du n° d'appel est de 1 mois pour la recharge de 5€.

Par exemple, avec la recharge 15€, vous avez jusqu'à 30 min de communications voix en France métropolitaine pendant un mois⁽¹⁾.

■ la recharge SMS⁽²⁾

50 SMS valables 15 jours5€



comment recharger ?

■ le rechargement illico⁽¹⁾

Rechargez par carte bancaire depuis votre mobile ou depuis le WEB. Appelez gratuitement le **224** ou le **#123#**, ou connectez-vous sur orange.fr > espace client > mon compte mobile > recharger

■ avec une recharge mobicarte⁽²⁾

Après avoir acheté votre recharge mobicarte dans un des points de vente agréés, composez gratuitement le **224** ou le **#123#** depuis votre mobile et laissez-vous guider. Entrez les 14 chiffres du code de rechargement inscrit sur votre ticket ou au dos de votre recharge (zone grise à gratter).

■ le rechargement depuis un distributeur de billets agréé

Introduisez votre carte bancaire dans le distributeur et laissez-vous guider.

Votre rechargement est confirmé par SMS. Ce service sans frais est ouvert à tous, quelle que soit votre banque.

■ le rechargement Société Générale

Si vous êtes client de la Société Générale, vous pouvez recharger votre mobile ou celui de vos proches par SMS, par internet ou par téléphone. Le montant rechargé est directement prélevé sur votre compte bancaire Société Générale. Inscription gratuite auprès de la Société Générale.

⁽¹⁾ Le crédit est irrévocablement perdu s'il n'est pas utilisé pendant sa période de validité. ⁽²⁾ 50 SMS ou 16 MMS métropolitains (hors suppléments des services SMS/MMS et MMS cartes postales). MMS disponibles entre mobiles compatibles. **Ne prolonge pas la durée de validité du numéro d'appel.**

⁽¹⁾ Ce service est disponible pour les clients ayant au moins un mois d'ancienneté. Rechargement dans la gamme des recharges de 5 à 100€, dans la limite de 150€ et de 10 rechargements par périodes de 30 jours glissants, tous canaux confondus. ⁽²⁾ La gamme des recharges proposée dépend du point de vente.

les services inclus

astuces

■ le report du crédit

Si vous n'avez pas utilisé la totalité de votre crédit, rechargez votre compte avant la date d'expiration pour bénéficier du report du crédit. Le montant de votre rechargement s'additionne au crédit non utilisé. Votre nouveau crédit sera valable selon la durée de validité la plus longue associée aux derniers rechargements effectués.

■ si votre crédit est épuisé

Vous pouvez recevoir des appels, des SMS et consulter gratuitement votre messagerie vocale en France métropolitaine dans les 6 mois à compter de l'expiration du crédit (hors recharge 5€ et recharge SMS)⁽¹⁾. Vous ne pourrez pas bénéficier des 300 SMS ni de l'accès à Inside M6 mobile.

■ le service « Appelle-moi ⁽²⁾ »

Composez gratuitement depuis votre mobile le #122*, suivi du numéro de mobile de votre correspondant, puis #. Lancez l'appel. Votre correspondant reçoit le message suivant : « Orange-Appelle-moi : le 06 XX XX XX XX cherche à vous joindre et souhaiterait que vous le rappeliez. Merci. »

■ le service « Recharge pour moi ⁽³⁾ »

Composez gratuitement depuis votre mobile le #126*, suivi du numéro de mobile de votre proche, puis #. Lancez l'appel. Votre correspondant reçoit le message suivant : « Orange-Recharge pour moi : le 06 XX XX XX XX souhaite que vous rechargez son compte ! Utilisez un distributeur de billets agréé ou appelez le 740 (n° exclusif forfait Orange).

(1) La durée de validité du numéro d'appel est de 1 mois pour la recharge 5€. La recharge SMS ne prolonge pas la durée de validité du numéro d'appel. (2) Service accessible en France métropolitaine sous réserve de disposer d'un mobile compatible. Service limité à l'envoi de 10 messages pendant 7 jours à compter de la date à laquelle le crédit est inférieur ou égal à 1€. (3) Service accessible en France métropolitaine sous réserve de disposer d'un mobile compatible et limité à l'envoi de 5 messages par mois.

■ la messagerie vocale **inclus**

consultation gratuite et illimitée par le 888⁽¹⁾ en France métropolitaine

Si vous ne répondez pas, si votre téléphone est éteint ou hors zone de couverture, les appels basculent automatiquement sur votre messagerie vocale, 24h/7j. De nouveau dans la zone de couverture, un SMS vous informe du dépôt d'un message :

« 888 messagerie Orange : x message(s) ».

Votre messagerie vocale enregistre jusqu'à 30 messages de 3 minutes maximum chacun.

pour accéder à vos messages

■ depuis votre téléphone mobile, composez le 888.

LE CODE SECRET

Le code secret d'accès à votre messagerie vocale a plusieurs utilités :

- l'accès à votre messagerie vocale à partir d'un téléphone qui n'est pas le vôtre et depuis l'étranger,
- la garantie de la confidentialité de vos messages.

Pour personnaliser votre code secret, composez le 888, faites le 2 (option) et laissez-vous guider.

le rappel du déposant

Vous pouvez rappeler directement le correspondant qui vous a laissé un message en composant le 4 pendant ou à la fin du message⁽²⁾.

Après votre appel, vous pouvez retourner à la consultation de vos messages en appuyant deux fois sur la touche #.

(1) Consultation gratuite en France métropolitaine à partir d'un mobile Orange. (2) Appels vers les numéros français uniquement. En France métropolitaine : service décompté selon le plan tarifaire du client. A l'international : service décompté à la seconde après une 1^{re} minute indivisible au tarif d'émission d'appels vers la France métropolitaine.

■ le suivi conso

Consultez votre crédit disponible sur votre compte, votre solde de SMS, MMS et leur date limite d'utilisation ou vos options et bons plans :

■ depuis votre mobile en composant le :

> **#123#** pour un affichage instantané sur l'écran de votre mobile et une consultation à votre rythme **inclus**

> **221** pour recevoir toute l'info par SMS **inclus**

> **222**⁽¹⁾ pour un accès direct par serveur vocal

■ depuis le WEB :

orange.fr pour une consultation de l'historique de votre compte.

■ le double appel **inclus**

Vous êtes en communication et vous souhaitez émettre ou recevoir un autre appel. Une fois en ligne, grâce au double appel, vous pouvez librement passer d'un appel à l'autre. Pour activer le double appel, composez le ***43#**. Pour désactiver ce service, composez le **#43#**.

■ la présentation du numéro **inclus**

Le numéro de votre correspondant s'affiche sur l'écran de votre mobile. Votre numéro de téléphone s'affiche sur l'écran de vos correspondants.

Si vous souhaitez ne pas le dévoiler :

- > vous pouvez opter pour le secret permanent en contactant le service clients Orange
- > vous pouvez préserver ponctuellement sa confidentialité en composant **#31#** avant le numéro de votre correspondant.

■ l'annuaire **inclus**

L'inscription dans les annuaires et services de renseignements permet à votre famille, vos amis et vos relations professionnelles de trouver facilement vos coordonnées.

En vous inscrivant, vos coordonnées (nom, prénom, adresse) rattachées à votre numéro de mobile figureront sur la liste fournie par Orange aux éditeurs d'annuaires papier et électroniques et aux services de renseignements téléphoniques.

Pour vous inscrire, plusieurs moyens sont à votre disposition :

> connectez-vous sur orange.fr

> contactez votre service clients au **700** (0,37€/min)⁽¹⁾ depuis votre mobile (appel décompté à la seconde au-delà de la première minute indivisible)

■ « Appelle-moi » et « Recharge pour moi » **inclus**

Grâce à ces deux services gratuits, vous avez la possibilité d'envoyer un message à un proche en France métropolitaine pour qu'il vous rappelle ou recharge votre carte prépayée TooBenef (voir p. 10) quand votre crédit est épuisé.

(1) 0,50€/min en France métropolitaine.

(1) Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit si vous appelez le 700 depuis notre réseau à partir de votre mobile Orange en France métropolitaine.

récapitulatif des services

■ services inclus avec votre carte prépayée TooBenef

15 Samu, 17 Police, 18 Pompiers

112 numéro d'urgence européen

119 enfance maltraitée

#123# consulter son suivi conso, recharger son compte et gérer ses bons plans

#101# accéder au menu des jeux SMS

220 souscrire aux bons plans, découvrir chaque mardi les offres exclusives, en savoir plus sur son offre

221 recevoir par SMS votre crédit et sa date limite d'utilisation

224 créditer votre compte avec une recharge mobicarte ou recharger par CB avec illico

225 recevoir par SMS son numéro de téléphone et sa date de validité

888 consultation gratuite et illimitée de votre messagerie vocale valable tout le temps en France métropolitaine

■ services payants⁽¹⁾ depuis votre carte prépayée TooBenef

222 infos carte prépayée TooBenef pour connaître votre n° de téléphone, sa date de validité, le montant de votre crédit, le code d'accès client...

700 service clients Orange⁽²⁾

711 infos et divertissements : actu, météo, trafic, horoscope, perso du mobile... et bien plus encore

l'international

■ le mode international

Vous ne bénéficiez pas du mode international à l'activation de votre carte prépayée TooBenef. Si vous souhaitez profiter de ce service, contactez votre service clients. L'activation du mode international est gratuite. Vous pourrez ainsi envoyer et recevoir des appels, des SMS et des MMS depuis plus de 250 pays et destinations⁽¹⁾ (dans les zones de couverture des opérateurs étrangers avec lesquels Orange France a signé un accord d'itinérance). La liste de ces pays est disponible sur orange.fr/travel. Depuis l'étranger, tout usage lié à l'Avantage sera facturé aux tarifs en vigueur. Voir détail des tarifs dans la fiche tarifaire en vigueur.

émettre un appel ou envoyer un SMS de l'étranger⁽¹⁾

■ **vous appelez un numéro français** : composez le +33 suivi du numéro de votre correspondant, sans le 0 au début.

Exemple : pour appeler le 01 53 56 96 00, composez le + 33 1 53 56 96 00.

■ **vous appelez un numéro du pays où vous séjournez** : composez le + et l'indicatif du pays puis le n° de votre correspondant.

Exemple : de l'Espagne vers l'Espagne, composez le +34 (indicatif de l'Espagne) suivi du n° de votre correspondant.

■ **dans certains pays, pour émettre un appel vous devez composer le #123#⁽²⁾**, choisir « appeler » dans le menu principal, puis laissez-vous guider.

POUR AVOIR PLUS D'INFOS SUR CE SERVICE

Retrouvez la liste des pays couverts et les tarifs avant de partir à l'étranger :

– sur le web orange.fr/travel

– en appelant votre service clients au 700 (0,37 €/min : appel décompté à la seconde au-delà de la 1^{re} minute indivisible) depuis votre mobile ou au 39 70 (communication locale depuis une ligne fixe France Télécom)⁽³⁾

(1) Voir tarifs complets sur la fiche tarifaire en vigueur. (2) Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit si vous appelez le 700 depuis notre réseau à partir de votre mobile Orange en France métropolitaine.

(1) Tarif des communications depuis l'étranger : voir fiche tarifaire en vigueur. Les appels effectués depuis un pays ouvert ne peuvent être émis qu'à l'intérieur de ce pays ou vers la France métropolitaine. (2) Sous réserve de disponibilité du service dans le pays visité. (3) Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit si vous appelez le 700 depuis notre réseau à partir de votre mobile Orange ou le 39 70 depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs. Pas de gratuité du temps d'attente avant mise en relation avec votre conseiller pour les appels depuis l'étranger et les DOM-TOM.

comment recharger votre carte prépayée TooBenef quand vous êtes à l'étranger ?

CONSEIL Avant de partir, pensez à acheter des recharges que vous pourrez activer une fois sur place !

■ pour recharger vous-même

- > Depuis votre mobile, composez le **224**⁽¹⁾ ou le **#123#**⁽¹⁾
 - pour recharger par CB avec le rechargement illico
 - pour activer votre recharge carte prépayée TooBenef préalablement achetée en France
- > Depuis orange.fr, munissez-vous de votre carte bancaire. Identifiez-vous dans votre espace clients et rendez-vous dans la rubrique recharger.

■ pour faire recharger votre compte par un proche

Demandez-lui de se rendre à un distributeur de billets agréé en se munissant de votre numéro de mobile. Il recharge alors votre carte prépayée TooBenef en utilisant sa carte bancaire. Votre compte sera crédité immédiatement.

l'essentiel des services carte prépayée TooBenef depuis l'étranger

■ les services gratuits

#123#⁽¹⁾ pour consulter votre crédit, recharger votre compte, gérer vos options et accéder à toutes les offres et informations utiles à l'étranger.

444⁽¹⁾ pour toutes les offres et informations utiles à l'étranger.

112, le n° d'urgence accessible dans toute l'Union européenne.

■ les services payants

888 ou le **+ 33 6 08 08 08 08**, la messagerie vocale⁽²⁾.

700 ou le **+ 33 6 07 62 64 64**, le service clients Orange⁽³⁾ depuis l'étranger⁽²⁾.

(appel décompté à la seconde au-delà de la première minute indivisible)

CONSEIL Le code secret que vous avez choisi pour votre messagerie vous sera demandé pour consulter vos messages à l'étranger. Si vous ne l'avez pas choisi, appelez le **888** avant votre départ et laissez-vous guider.

communiquez autrement

■ les SMS

Envoyez et recevez des messages écrits⁽¹⁾ (jusqu'à 160 caractères) et lisez-les directement sur l'écran de votre mobile, en toute discrétion. La réception et la lecture d'un SMS sont gratuites.

comment envoyer un SMS

- 1 Allez dans le menu **Message** de votre mobile puis sélectionnez **Rédiger messages** ou **Créer messages** ou **Nouvel envoi**.
- 2 Tapez votre message à l'aide des touches de votre téléphone.
- 3 Sélectionnez **Envoyer** ou **Options** puis **Envoyer**. Indiquez le n° de votre correspondant ou sélectionnez-le dans votre répertoire et validez. Votre message est envoyé.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur orange.fr

■ les MMS

partagez vos émotions en photo ou en vidéo

Avec les MMS⁽²⁾, vous échangez des photos, des sons, des vidéos et du texte par simple message vers un numéro de mobile ou une adresse e-mail. La réception et la lecture d'un MMS en France métropolitaine sont gratuites.

comment prendre une photo et l'envoyer par MMS

- 1 Activez la fonction « appareil photo » et prenez une photo (les modalités varient selon les téléphones).
- 2 Pour l'envoyer par MMS, sélectionnez **Options** puis **Envoyer** et choisissez **Par multimédia** ou **Par MMS**.
- 3 Ajoutez votre texte, saisissez le numéro de mobile ou l'adresse e-mail de votre correspondant, et c'est parti !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur orange.fr

(1) Sous réserve de disponibilité du service dans le pays visité. (2) Tarif des communications depuis l'étranger : voir fiche tarifaire en vigueur. Les appels effectués depuis un pays ouvert ne peuvent être émis qu'à l'intérieur de ce pays ou vers la France métropolitaine. (3) Sous réserve de disponibilité du service dans le pays visité.

(1) Voir tarifs complets sur la fiche tarifaire en vigueur. (2) MMS disponibles entre mobiles compatibles. Envoi de messages jusqu'à 600 Ko et 100 destinataires vers les mobiles et les adresses e-mail. Service dépendant de l'état du réseau, des caractéristiques des mobiles utilisés et des formats de contenu supportés. Voir tarifs complets sur la fiche tarifaire en vigueur.

le multimédia dans la poche

Avec le portail **Orange World**⁽¹⁾, découvrez tout un monde de service à portée de main :



- recherchez vos sites web préférés
- découvrez plus de 60 chaînes TV en direct, 3500 vidéos ainsi que TV à la demande pour voir et revoir n'importe quand sur votre mobile une sélection des programmes des 5 chaînes de France Télévisions et M6 Replay
- retrouvez les infos, l'actualité, le sport, la météo, le trafic...
- accédez à tout un univers musical téléchargement de titres, plus de 1000 clips à regarder, un bouquet de 15 radios à écouter, l'actu de vos artistes
- en exclusivité sur le mobile, profitez de 8 matchs par journée de Ligue 1[®] en intégralité et en direct
- personnalisez votre mobile en téléchargeant sonneries, logos et tonalités
- transformez votre mobile en console de jeux en téléchargeant vos jeux préférés

■ Inside M6 mobile



Inside M6 mobile⁽¹⁾, tout ce qui vous branche tient dans votre poche !

En illimité⁽¹⁾ avec TooBenef : voir pages 6-7 pour activer l'avantage

Connectez-vous sur Orange World > Inside M6 mobile
OU sur www.m6mobile.fr depuis votre navigateur mobile

Les chaînes TV en live...



...et M6 Replay à volonté !

Pour voir et revoir vos émissions préférées 24h/24



+ de KDOS !

Participez à tous les jeux-concours pour tenter de gagner des cadeaux chaque semaine !

+ de chat blogs !

Rejoignez la communauté et discutez avec les milliers de connectés, partagez vos photos et commentez les blogs des abonnés !



Toutes les infos sur m6mobile.fr

Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine sur réseau et terminal compatibles sous réserve d'un crédit supérieur à 0€ et de l'identification de la ligne.

(1) Accès et connexions au portail Inside M6 mobile en France métropolitaine hors services et contenus payants ; liste des chaînes et de leurs contenus susceptibles d'évolution. Orange pourra limiter le débit au-delà d'un usage de 500 Mo/mois.

conditions générales de vente au 7 octobre 2010

Le présent document définit les conditions générales de vente du service La carte prépayée TooBenef, service prépayé de communication électronique d'Orange France : les relations entre Orange France et le Titulaire sont régies par les présentes conditions générales de vente, la pochette et/ou la Carte prépayée TooBenef, la fiche tarifaire et les conditions spécifiques des options et des prestations éventuellement fournies. Le Titulaire est la personne identifiée par Orange France à l'occasion de la souscription du service La Carte prépayée TooBenef ou identifiée par la suite par le service clients Orange.

1. Objet, conditions de accès à l'offre et son Avantage et modalités d'utilisation

1.1 Le service La Carte prépayée TooBenef permet au Titulaire d'une carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef d'accéder aux réseaux GSM et/ou 3G/3G+/d'Orange France à partir duquel le Titulaire peut émettre et recevoir des communications dans les limites :

- a) du montant d'un crédit de communications prépayées affecté à un compte prépayé rechargeable (ci-après le compte prépayé).
- b) de la période de validité associée à ce crédit de communications prépayées.
- c) des restrictions applicables au service La Carte prépayée TooBenef (appels émis depuis l'étranger vers certains pays ou appels vers certains numéros spéciaux).
- d) des caractéristiques et fonctionnalités du terminal mobile utilisé par le Titulaire.

La Carte prépayée TooBenef donne accès :

- 1 - à l'offre de communications électroniques figurant à la fiche tarifaire en vigueur
- 2 - à un «Avantage» valable en France métropolitaine et composé :
 - de 300 SMS (tous opérateurs, hors numéros spéciaux et numéros courts) offerts chaque mois selon les modalités ci-dessous, pour un usage en France métropolitaine,
 - de l'accès et de la navigation sur le portail Inside M6 mobile en illimité (voir conditions ci-dessous) en France métropolitaine.

Le bénéfice de cet Avantage est subordonné à l'acceptation par le Titulaire, pour lui-même ou le bénéficiaire désigné, sur le formulaire réservé à cet effet, de la réception de messages publicitaires (infos, bons plans et publicités) d'Orange et de ses partenaires et de messages d'animation envoyés par M6 mobile. Tout usage depuis l'étranger sera facturé aux tarifs en vigueur. L'Avantage nécessite l'usage d'un terminal mobile compatible. L'accès aux 300 SMS est conditionné à la détention d'un crédit de communication supérieur à 0€. Les 300 SMS seront mis à disposition du client dans la nuit du 1er au 2 du mois. Lors de la souscription du client à l'Avantage, le nombre de SMS sera affecté au client prorata temporis du mois en cours. L'accès et la navigation au portail Inside M6 mobile (24/24, 7/7) sont conditionnés à la détention d'un crédit de communication supérieur à 0€. Ce service inclut la navigation en illimité sur le portail M6 mobile et la consultation en illimité des chaînes TV musicales et des vidéos du portail Inside M6 mobile

(hors contenus payants). La liste des chaînes et leurs contenus sont susceptibles d'évolution. Ces services sont accessibles sur réseaux et terminaux compatibles. Orange pourra limiter le débit au-delà d'un usage raisonnable de 500 Mo/mois. Le bénéficiaire de l'Avantage devra être âgé de 16 ans et plus. Les messages publicitaires seront envoyés sous forme de SMS/MMS et de wap push. La réponse éventuelle aux messages publicitaires sera gratuite pour le client en France métropolitaine et n'est pas conditionnée à la détention d'un crédit supérieur à 0€.

Le bénéficiaire de l'Avantage recevra un maximum de 4 publicités ou messages d'animation par jour.

1.3 Parcours client pour bénéficier de l'Avantage :

1.3.1 - Cas général : après avoir reçu, par SMS, la confirmation de l'activation de la carte SIM/USIM et de la prise en compte de son identification, le Titulaire de la Ligne recevra un SMS l'invitant à se rendre sur le site internet indiqué dans le SMS afin de formaliser son accord sur les modalités d'attribution de l'Avantage pour lui-même ou le bénéficiaire désigné.

1.3.2 - Cas spécifique de la souscription à l'offre sur le site mobile/ir : le Titulaire de la Ligne sera invité, consécutivement à la souscription de la Carte prépayée TooBenef en ligne, à formaliser son accord comme indiqué ci-dessus.

1.3.3 Dans tous les cas, le Titulaire peut à tout moment se rendre sur le site internet désigné afin de faire part de son souhait de ne plus bénéficier de l'Avantage pour lui-même ou le bénéficiaire désigné, ni de l'envoi des messages qui en constitueraient la contrepartie. Le Titulaire pourra également procéder à l'envoi depuis son terminal d'un « stop » par SMS (voir tarif en vigueur). En réponse à cet envoi, un message invitera le client à se rendre sur le site internet désigné dans le message afin de faire état de son souhait de faire cesser l'envoi des messages et de renoncer à l'Avantage. Le délai de prise en compte de la suppression de l'Avantage est de quelques jours maximum.

2. Choix de l'offre

2.1 Le service La Carte prépayée TooBenef est limité à 5 souscriptions par Titulaire et par jour sauf dérogation accordée expressément par Orange France.

2.2 Les tarifs applicables à la date d'activation du service La Carte prépayée TooBenef sont décrits dans la fiche tarifaire de l'offre mobile Orange en vigueur disponible sur orange.fr et m6mobile.fr et auprès du service clients Orange. Ces tarifs sont ensuite susceptibles d'évolution. Orange France informera le Titulaire de toute modification contractuelle de l'offre de service et notamment de toute hausse des tarifs de l'offre un mois avant sa prise d'effet. Celui-ci peut alors mettre fin au service La Carte prépayée TooBenef en ne rechargeant plus son compte prépayé.

2.3 Souscription à distance du service La Carte prépayée TooBenef ou des options. Pour toute souscription par le Titulaire du service La Carte prépayée TooBenef ou d'une option effectuée à

distance, le Titulaire dispose d'un délai de 7 jours à compter de son acceptation pour se rétracter. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Cependant, le Titulaire qui utilise le service La Carte prépayée TooBenef ou l'option, avant l'expiration du délai de 7 jours, est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation. En cas d'achat d'une pochette La Carte prépayée TooBenef dans un point de vente qui ne procède pas à la mise en service ou à distance, le Titulaire doit lui-même procéder à cette mise en service en suivant les instructions figurant dans la pochette.

3. Mise à disposition de la carte SIM/USIM par Orange France

3.1 La carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef est associée à un numéro d'appel mis à la disposition du Titulaire par Orange France lui permettant d'émettre et de recevoir des communications dans les conditions visées aux présentes ; Orange France est seule propriétaire de la carte SIM/USIM. En conséquence, le Titulaire ne peut la céder, la louer, la détenir ou la dégrader de quelque manière que ce soit, ni même la dupliquer. Le Titulaire peut initialiser un code PIN pour accéder à sa carte SIM/USIM afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de cette dernière. La composition de trois codes erronés successifs entraîne le blocage de la carte. Le Titulaire peut obtenir un code de déblocage de la carte auprès d'Orange France dans les conditions spécifiées dans la fiche tarifaire en vigueur.

3.2 Le Titulaire peut émettre et recevoir des communications, dans la zone de couverture du service La Carte prépayée TooBenef, à partir de tout terminal mobile GSM/3G mis sur le marché conformément à la réglementation en vigueur et conçu pour recevoir une carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef. Les relations entre le Titulaire et Orange France, au titre du service La Carte prépayée TooBenef, sont contractuellement indépendantes du terminal mobile pouvant accueillir la carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef remise au Titulaire.

3.3 Le terminal mobile éventuellement contenu dans le coffret La Carte prépayée TooBenef est assorti d'un dispositif interdisant son usage sur un autre réseau GSM/3G que celui d'Orange France, et ne peut fonctionner qu'avec la carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef incluse. Ce dispositif peut être désactivé sur simple demande du Titulaire auprès du service clients Orange. Si cette demande intervient moins de 6 mois après l'activation de la ligne, celle-ci est effectuée aux frais du Titulaire. Le montant de ces frais figure dans la fiche tarifaire Orange.

3.4 La carte SIM/USIM prépayée TooBenef est associée à un compte rechargeable de communications prépayées. L'activation du compte prépayé rechargeable est initiée par le Titulaire lors de l'émission de sa première communication.

3.5 Orange France ne saurait être tenue responsable des conséquences qui résulteraient du vol ou de la perte de la carte SIM/USIM du titulaire, à l'exception

de ce que prévoit la garantie en cas de vol visée ci-après. Outre ce que prévoit cette garantie il est rappelé qu'il appartient au titulaire d'informer Orange France sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle est jointe, en cas de vol, une copie du procès-verbal établi par les services de police indiquant imprécativement le numéro IMEI de l'appareil comprenant la carte SIM/USIM. Dès qu'elle en est informée, Orange France procède à la suspension de la ligne. Orange France ne saurait être tenue responsable d'une déclaration inexacte ou n'émanant pas du titulaire.

3.6 La garantie en cas de vol. Le titulaire du service La Carte prépayée TooBenef bénéficie d'une garantie « en cas de vol » assurée par Orange.

3.6.1 Définitions :

- Appareil : le téléphone mobile (à l'exception des téléphones satellite) utilisé avec la Carte SIM/USIM.
- Agression : toute menace ou violence physique exercées par un Tiers en vue de déposséder le titulaire de l'Appareil.
- Effraction : forçement, dégradation ou destruction de tout dispositif de fermeture d'un local immobilier, construit en dur, clos et couvert, ou d'un véhicule terrestre à moteur à 4 (quatre) roues, fermés à clé. Action frauduleuse permettant de libérer un dispositif de fermeture d'un local immobilier, construit en dur, clos et couvert, ou d'un véhicule terrestre à moteur à 4 (quatre) roues, fermé à clé, sans forcer, ni dégrader ledit dispositif de fermeture.
- Sinistre : événement susceptible au sens du présent document, de mettre en œuvre les garanties.
- Tiers : toute personne autre que le titulaire, autre que son conjoint ou son concubin, autre que ses ascendants ou descendants, autre que ses préposés lorsque le titulaire est une personne morale, et toute personne non autorisée par le titulaire à utiliser sa Carte SIM/USIM.
- Vol caractérisé : tout vol de l'Appareil et/ou de sa Carte SIM/USIM commis par un Tiers avec Agression ou avec Effraction.
- Vol à la tire : acte frauduleux consistant à subtiliser l'Appareil et/ou sa Carte SIM/USIM en prélevant sans Agression, de la poche d'un vêtement ou du sac portés par l'Assuré au moment du Vol.

3.6.2 Objet des garanties :

- en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte SIM/USIM, en cas de Vol caractérisé ou de Vol à la tire pour le titulaire du service La Carte prépayée TooBenef, celui-ci pourra, après avoir demandé à son service clients Orange la mise en opposition de la Carte SIM/USIM et obtenu de sa part le détail correspondant à la période du sinistre, obtenir le remboursement des communications frauduleuses effectuées par un Tiers avec la Carte SIM/USIM, avant la demande de mise en opposition de la Carte SIM/USIM (dans la limite de 500 (cinq cents) euros par Sinistre et par an et dans les 48 (quarante-huit) heures suivant la date du Sinistre).

3.6.3 Exclusions spécifiques à la garantie utilisation frauduleuse de la Carte SIM/USIM en cas de Vol caractérisé, et Vol à la tire :

- les utilisations frauduleuses effectuées au-delà des 48 (quarante-huit) heures suivant la date du Sinistre.

3.6.4 Exclusions communes à toutes les garanties :

- l'oubli volontaire ou par négligence, de l'Appareil, de la Carte SIM/USIM.
- le dommage accidentel, l'usage, l'oxydation, les pertes, déformations, défauts, quelle qu'en soit la cause, de l'Appareil, de la Carte SIM/USIM,
- la faute intentionnelle ou dolosive du titulaire, ou de toute personne autre qu'un Tiers,
- les conséquences de la guerre civile ou étrangère, ou d'insurrection ou de confiscation par les autorités,
- les conséquences de la désintégration du noyau de l'atome.

3.6.5 En cas de Sinistre :

- téléphoner à Orange (39.70) qui mettra en opposition la Carte SIM/USIM.
- faire au plus tôt, dès le constat du vol, un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes mentionnant le vol. En cas d'utilisation frauduleuse de la Carte SIM/USIM, téléphoner à Orange (3970) qui fournira le détail des consommations et effectuera le remboursement des communications frauduleuses.

3.6.6 Pièces justificatives :

- en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte SIM/USIM en cas de Vol caractérisé, Vol à la tire ;
- la Déclaration sur l'honneur des circonstances exactes du Sinistre,
- le récépissé du dépôt de plainte pour vol auprès des autorités compétentes.

3.6.7 Fin de la garantie « en cas de vol » :

la garantie « en cas de vol » prend fin en cas de disparition ou de destruction totale de la Carte SIM/USIM ou de l'Appareil n'entraînant pas la mise en jeu de la garantie et si la Carte SIM/USIM ou l'Appareil ne sont pas remplacés. La garantie prend fin à la date de réactivation du service La Carte prépayée TooBenef.

4 Prise d'effet, durée et utilisation du service

4.1 Le contrat entre Orange France et le Titulaire est réputé conclu et prend pleinement effet à la date de la mise en service de la ligne et sous réserve que le Titulaire de la ligne se soit identifié dans les délais qui lui sont impartis (cf. article 9.2) pour bénéficier de l'ensemble du service objet des présentes conditions, étant précisé que la mise en service de la ligne dûment identifiée intervient dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés à compter de l'enregistrement de l'identité du Titulaire par Orange France. Le dépassement de ce délai ouvre droit pour le Titulaire, à une indemnité forfaitaire et définitive équivalente à un crédit de communication d'une valeur de trois euros et cinquante centimes (3,50€) et ce, quel que soit le plan tarifaire souscrit. Cette indemnité n'est pas due dans les cas où la cause n'est pas imputable à Orange France en raison de la survenance d'une cause étrangère ou du fait du Titulaire.

4.2 Le service La Carte prépayée TooBenef permet l'émission d'appels, sous réserve de leur prépaiement complet, et conformément aux stipulations ci-après ; il appartient au titulaire de veiller à ce que son compte prépayé soit suffisamment crédité afin de ne pas

s'exposer à une interruption de communication. L'émission d'appels d'urgence est possible quel que soit le crédit du compte, tant que les relations entre le Titulaire et Orange France ne sont pas rompues. En cas d'appel d'un numéro international, le compte prépayé doit impérativement être créditeur de 2,29€ TTC et, en cas d'appel vers un numéro spécial, le compte prépayé doit être impérativement crédité de l'équivalent d'une minute de communications vers ce numéro. Le Titulaire est invité par Orange France à créditer son compte prépayé lorsque le solde de celui-ci atteint un certain plancher. Il est alors informé, après communication, du solde de son compte. Le Titulaire a en outre la faculté de consulter à tout moment le solde de son compte prépayé en composant les différents numéros mis à sa disposition permettant le suivi de sa consommation.

4.3 A compter de la mise en service de sa ligne, le Titulaire dispose d'un délai pour créditer son compte prépayé. A défaut, sa ligne sera résiliée. Ce délai figure dans la pochette d'accueil La Carte prépayée TooBenef. Pour créditer son compte prépayé, il peut notamment utiliser :

- soit une ou plusieurs recharges mobicarte (recharges plastiques et/ou tickets de rechargement) en se conformant aux instructions figurant sur ces recharges ;
- soit sa carte bancaire dans l'un des distributeurs automatiques de billet des banques auxquelles Orange France est associée et où figure le logo Orange. Le rechargement s'effectue selon les paliers proposés et choisis par le Titulaire. A l'issue du rechargement, un SMS de confirmation est adressé au Titulaire pour lui indiquer le montant disponible sur son compte prépayé ainsi que la date limite d'utilisation de ce nouveau crédit de communications. Orange France ne peut être tenue pour responsable des erreurs commises par le Titulaire dans le cadre des opérations de rechargement décrites ci-dessus.
- soit sa carte bancaire en composant gratuitement le #123# ou le 224 depuis son terminal mobile, ou en s'identifiant sur le site orange.fr. Pour accéder à ce service, le Titulaire doit avoir activé son compte prépayé depuis plus d'un mois. Le montant des rechargements effectués est limité à 150 euros et 10 rechargements sur une période de 30 jours glissants. Une même carte bancaire peut être associée au rechargement de 4 comptes prépayés Orange. Un compte prépayé Orange doit toujours être rechargé par la même carte bancaire.

4.4 Tout crédit de communications est automatiquement et irrévocablement perdu s'il n'est pas utilisé pendant sa durée de validité.

4.5 A l'issue de la durée de validité du crédit (hors crédit rechargé avec une recharge SMS) de son compte prépayé, le Titulaire dispose d'un délai variable selon la recharge choisie pour créditer à nouveau son compte. Ce délai figure dans la fiche tarifaire en vigueur. Pendant ce délai, il peut néanmoins continuer à recevoir des appels en France métropolitaine, à consulter sa messagerie vocale depuis son téléphone mobile (en France métropolitaine),

et à appeler les numéros d'urgence. Il peut également le consulter depuis un téléphone fixe en composant le 06 08 08 08 08 (voir tarifs sur fiche tarifaire en vigueur) suivi de son numéro.

5 Prestations complémentaires

Les tarifs des prestations complémentaires figurent dans la fiche tarifaire en vigueur.

5.1 SMS/MMS

5.1.1 Le SMS permet au Titulaire de recevoir ou d'envoyer à toute autre personne disposant d'un terminal mobile, un message écrit de 160 caractères maximum. L'envoi d'un SMS s'effectue à partir du terminal mobile du Titulaire ou par l'intermédiaire d'un service opérateur.

5.1.2 Le MMS permet au Titulaire de recevoir ou d'envoyer des messages composés d'images et/ou de textes et/ou de sons ou de vidéos. L'envoi d'un MMS par le Titulaire s'effectue depuis un terminal mobile compatible MMS vers une adresse e-mail ou un autre terminal mobile compatible MMS. Lorsque le Titulaire est destinataire d'un MMS et qu'il ne possède pas de terminal compatible MMS, un SMS lui notifie l'arrivée du MMS qu'il peut consulter sur le site orange.fr – Le service MMS est un service dépendant du réseau, des caractéristiques des mobiles utilisés et des formats de contenus supportés.

5.1.3 Pour recevoir un SMS et/ou un MMS, le terminal mobile du Titulaire doit se trouver dans la zone de couverture du service Orange France et sous tension. Dans le cas contraire, la durée de conservation des messages est de 14 jours pour les SMS et de 7 jours pour les MMS. Il appartient donc au Titulaire de les consulter dans ce délai, afin de ne perdre aucun message.

5.1.4 La Carte SIM/USIM du Titulaire permet de mettre en mémoire au moins 10 SMS. Les MMS reçus par le Titulaire sur son terminal mobile sont stockés dans la mémoire du terminal mobile. Il appartient au Titulaire d'effacer régulièrement les SMS contenus dans sa carte SIM et les MMS contenus dans la mémoire de son terminal mobile.

5.1.5 Orange France ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la dénaturation des SMS et/ou MMS déposés provoquée par une saturation de la mémoire de la carte SIM/USIM ou de la mémoire de son terminal mobile. Sauf à en être l'expéditeur, Orange France n'est pas responsable du contenu des SMS et/ou MMS adressés au Titulaire.

5.1.6 Il appartient au Titulaire de recueillir les cas échéant les autorisations nécessaires à la reproduction de contenus en vue de leur envoi par SMS et/ou MMS. Orange France se dégage de toute responsabilité à cet égard.

5.1.7 L'abonnement au service Orange permet au Titulaire d'accéder, a. aux services SMS + édités par des tiers, seuls responsables de la bonne exécution et du contenu des prestations demandées par le Titulaire ; b. aux services SMS/MMS édités par Orange France et dont elle est responsable.

5.2 Accès WAP/WEB (Orange World à l'unité).

5.2.1 Le service Orange World à l'unité permet au Titulaire d'accéder au WAP et au WEB sur les réseaux GSM, GPRS, EDGE ou 3G d'Orange France selon le terminal mobile utilisé par le Titulaire. L'activation de ce service est effectuée automatiquement lors de l'activation de La Carte prépayée TooBenef et est possible depuis un terminal compatible.

5.2.2 La technologie GPRS constitue une évolution du réseau GSM qui permet, depuis un terminal compatible ou un équipement informatique compatible, l'échange de données sur les réseaux mobiles à des débits plus importants qu'en mode CSD (transmission de données sur le réseau GSM en mode circuit). La technologie EDGE constitue une évolution de la norme GPRS permettant, depuis un terminal compatible ou un équipement informatique compatible, l'échange de données à des débits plus importants que sur le GPRS.

5.2.3 Lorsque le Titulaire dispose d'un terminal GPRS paramétré sur le réseau GPRS d'Orange France, les communications WAP et WEB sont initiées prioritairement sur ce réseau. En cas d'indisponibilité du réseau GPRS d'Orange France pour quelque cause que ce soit, le Titulaire en est informé et peut choisir de passer ses communications WAP et WEB en mode CSD sur le réseau GSM d'Orange.

5.2.4 Lorsque le Titulaire dispose d'un terminal EDGE paramétré sur le réseau EDGE d'Orange France, les communications WAP et WEB sont initiées prioritairement sur ce réseau. En cas d'indisponibilité du réseau, pour quelque cause que ce soit, les communications WAP et WEB sont initiées sur le réseau GSM d'Orange France en mode CSD selon la disponibilité du réseau et le terminal utilisé par le Titulaire.

5.2.5 Lorsque le Titulaire dispose d'un terminal 3G paramétré sur le réseau 3G d'Orange France, les communications WAP et WEB sont initiées prioritairement sur ce réseau. En cas d'indisponibilité du réseau 3G d'Orange France, pour quelque cause que ce soit, les communications WAP et WEB sont initiées sur le réseau EDGE/GPRS ou en mode CSD sur le réseau GSM d'Orange France selon la disponibilité de ces réseaux et le terminal utilisé par le titulaire.

5.2.6 A l'exception de ceux dont elle est l'éditeur, Orange France ne saurait être tenue responsable des services et contenus accessibles depuis le WAP et/ou le WEB, sur la nature et les caractéristiques desquels elle n'exerce aucun contrôle. Orange France appelle l'attention du Titulaire sur la diversité et la nature des contenus accessibles depuis le WAP et/ou le WEB, et notamment sur l'existence de contenus susceptibles de heurter les mineurs. S'agissant des produits ou des services sur le réseau Internet, le Titulaire adresse directement aux fournisseurs de contenus toute réclamation relative à l'exécution des services rendus par ceux-ci ou à la vente des produits par ceux-ci. Le Titulaire reconnaît que les données émises ou reçues sur le WAP et/ou le WEB ne sont pas protégées et que la communication de toute information est effectuée à ses risques et péril.

Il reconnaît également que l'utilisation des contenus depuis le WAP et/ou le WEB peut être réglementée, notamment par des droits de propriété et qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait de ces contenus.

5.2.7 Le Titulaire s'interdit de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau d'Orange France et/ou tout terminal ou autre outil de télécommunication sous peine de voir sa responsabilité engagée. Le Titulaire s'interdit de transmettre des éléments ou des données de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation des lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, diffamatoire ou qui porteraient atteinte à des engagements de confidentialité. Le Titulaire s'interdit de transmettre toute publicité non sollicitée ou non autorisée, et notamment de se livrer à du «spam» et à la diffusion de «junk mail», ainsi que tout agissement ayant pour conséquence l'encombrement des serveurs de messagerie d'Orange France, de ses clients ou de son réseau.

5.2.8 Le Titulaire reconnaît également être informé des caractéristiques et des limites de l'Internet, et notamment, reconnaît qu'il a une parfaite connaissance de la nature d'Internet, et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

5.2.9 Certains contenus accessibles depuis le WAP ou le WEB pouvant heurter la sensibilité des mineurs, Orange France met à la disposition du titulaire un filtre parental permettant de bloquer l'accès à Internet, l'accès aux services de charme et aux sites sensibles sur les portails Orange World et Gallery depuis sa ligne mobile. L'activation du filtre parental doit être demandée par le Titulaire dûment identifié auprès du service clients. Il lui appartient également d'y mettre fin sur appel au service clients qui procédera après vérification de son identité.

5.3 Présentation du numéro.

La présentation du numéro permet au Titulaire de voir son numéro d'appel systématiquement présenté à son correspondant lors de chacun de ses appels. Toutefois, s'il souhaite préserver de manière ponctuelle la confidentialité de son numéro, le Titulaire a la possibilité d'utiliser gratuitement le mode «secret appelé par appelé» en composant sur son téléphone mobile la séquence #31#, suivie du numéro de téléphone de son correspondant. Si le Titulaire désire ne jamais dévoiler son numéro d'appel, il lui suffit de choisir le «secret permanent». Cette option est gratuite et disponible sur simple appel au service clients Orange.

5.4 Pour des raisons techniques, l'accès à certains numéros à tarification ou fonctionnement spéciaux n'est pas possible. Leur liste est consultable auprès d'Orange France.

5.5 Visiophonie.

Le Titulaire a la possibilité d'effectuer et de recevoir des appels en visiophonie. Ce service est disponible entre terminaux et réseaux compatibles 3G, sous réserve d'être positionné sur un plan tarifaire décompté à la

seconde dès la 1^{re} seconde et sous réserve d'avoir activé le service au #123#. Le coût des communications en visiophonie figure dans la fiche tarifaire Orange. Orange France n'exerce aucun contrôle sur le contenu des communications. Par conséquent, la responsabilité d'Orange France ne saurait être engagée en raison du contenu des communications.

5.6 Suivi de consommation.

Le Titulaire peut, gratuitement en composant le #123# recevoir directement sur l'écran de son terminal compatible, le solde de son crédit. Ce solde peut également être reçu gratuitement par SMS en composant le 221. Un service vocal permettant d'avoir accès à ces informations est également disponible au 222. Le coût de la communication vers ce serveur figure dans la fiche tarifaire d'offre en vigueur.

5.7 Messagerie vocale

La messagerie vocale permet au Titulaire de recevoir à tout moment en cas d'inaccessibilité ou de non-réponse de son téléphone mobile, les messages vocaux correspondants. La confidentialité des messages déposés dans la messagerie est assurée par un code secret et personnel de consultation qu'il appartient au Titulaire de personnaliser. Le Titulaire est seul responsable de toute communication et utilisation même accidentelle de ce code par un tiers (cf 7.5).

5.8 Titulaire détenteur d'un Terminal compatible Unik

5.8.1 Définitions :

Livebox : Modem de connexion Wi-Fi Internet haut débit ou très haut débit selon l'offre Internet Orange souscrite par le client, distribué par France Télécom sous la marque Orange.

Terminal Unik : Terminal compatible UMA Wi-Fi UMA : (Unlicensed Mobile Access) Technologie permettant l'accès, avec un terminal compatible UMA et Wi-Fi, aux services de communications disponibles sur le réseau GSM d'un opérateur mobile à partir d'un accès haut débit ou très haut débit. Wi-Fi : Wireless Fidelity. Réseau local à accès sans fil, qui permet de se connecter en haut débit ou très haut débit à Internet (normes 802.11 b/g).

Hotspot Orange : lieu couvert par le réseau Wi-Fi public d'Orange identifié par le logo Wi-Fi access.

5.8.2 Conditions.

Le Titulaire détenteur d'un Terminal Unik et disposant d'un accès Internet Orange haut débit (minimum mégabit) ou très haut débit et d'une Livebox bénéficie d'appels voix illimités vers les fixes et n° IP (de type 087x ou 09x) en France métropolitaine depuis son Terminal Unik connecté à une Livebox ou à un Hotspot Orange. Les appels voix illimités ne sont possibles que si le crédit du compte prépayé du Titulaire est strictement supérieur à 0. Les appels voix ne sont autorisés qu'entre personnes physiques pour un usage personnel non lucratif direct, dans la limite de 3 heures maximum par appel. Sont exclus les appels vers les numéros spéciaux, de services, en cours de portabilité, les appels émis depuis des boîtiers, les appels vers les plates-formes téléphoniques, les appels passés avec les cartes France Télécom, les rappels effectués depuis la messagerie vocale Orange du Titulaire et les appels effectués via les 118yx. Seuls les appels voix initiés à partir d'un Terminal Unik connecté à la Livebox

ou à un hotspot Orange, même poursuivis à l'extérieur en GSM, sont illimités. Les appels voix initiés en GSM non connecté à une Livebox ou à un hotspot Orange restent facturés et sont décomptés du crédit du compte prépayé du Titulaire aux conditions tarifaires en vigueur.

5.8.3 Modalités d'accès et considérations techniques : Le Titulaire peut, gratuitement en composant son Terminal Unik et sa Livebox en inscrivant dans son Terminal la clé de sécurité (WEP ou WPA) de sa Livebox. Les détails de cette manipulation, à effectuer qu'une seule fois, pour chaque Livebox utilisée, sont disponibles sur unik.orange.fr (rubrique besoin d'aide) ou orange.fr (rubrique mobile). Un logo, variable selon le Terminal Unik choisi, ainsi que le nom de la Livebox s'affichent sur l'écran du Terminal pour l'informer que la connexion est effectuée correctement et que les appels tels que définis à l'article 5.8.2 peuvent être émis de manière illimitée. Avant d'émettre une communication, il appartient au Titulaire de vérifier que ce logo est vert et que le n° d'identification affiché sur l'écran de son Terminal correspond bien à sa Livebox. L'offre n'est pas recommandée avec des débits inférieurs à des débits de type IP ADSL 1024 (1024 Kbps/256 Kbps) et n'est pas compatible avec des lignes ADSL dont le débit ne peut dépasser des débits IP ADSL de type 512 (512/128 Kbps). Pour les abonnés haut débit, le bon fonctionnement du système suppose que le système d'exploitation, le terminal du Titulaire, sa connexion Wi-Fi, le débit de la ligne ADSL et la Livebox soient compatibles avec les systèmes et le réseau d'Orange France. Le Client peut vérifier cette compatibilité auprès de son service clients Orange. Le bon fonctionnement du service est dépendant des usages de ce dernier sur cet accès internet (exemple téléchargement, etc.).

L'attention du Titulaire est attirée sur le fait que les communications simultanées (communications effectuées depuis un Terminal Unik connecté à la Livebox et/ou communications effectuées depuis un téléphone fixe connecté à la Livebox) sont limitées à trois (3). Le Titulaire est informé que l'accès à la connexion d'une deuxième ou troisième Livebox à son Terminal par le service client mobile Orange fait l'objet d'une facturation complémentaire dont le montant figure sur le site internet.orange.fr (rubrique mobile).

5.8.4 Appels d'urgence.

Le Titulaire est informé que l'utilisation du Service ne permet pas l'acheminement correct de tous les appels vers les numéros d'urgence lorsque le Terminal Unik est connecté à la Livebox. Ainsi, pour effectuer les appels vers le 115, il est recommandé :

- soit de désconnecter le Terminal Unik de la Livebox pour que celui-ci fonctionne sur le réseau mobile d'Orange France. Ces appels seront alors acheminés en couverture GSM ;
- soit d'appeler depuis une ligne fixe pour effectuer les appels vers le 15, 17, 18, si le Terminal n'est pas situé dans une zone de couverture mobile GSM Orange, il est nécessaire d'appeler depuis une ligne fixe.

5.8.5 Données à caractère personnel

Le Titulaire autorise Orange à communiquer des données à caractère personnel le concernant à France Télécom pour des besoins strictement nécessaires à la fourniture du service.

6 Obligations et responsabilité d'Orange France

6.1 Orange France met en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service La Carte prépayée TooBenef.

Elle prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service de radiocommunications. A ce titre, la responsabilité d'Orange France ne sera pas engagée en raison de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau, ainsi qu'en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

6.2 Orange France ne peut être tenue responsable :

- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, de la cessation de la licence d'exploitation du service sur décision de l'autorité publique, ou d'un cas fortuit ;
- de dysfonctionnements résultant de l'utilisation ou de modifications des terminaux non réalisées par Orange France ;
- des services rendus par des prestataires de services indépendants, auxquelles le Titulaire peut avoir accès par l'intermédiaire, notamment des services vocaux ou du WAP et/ou de l'Internet. Toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus ;
- de la modification du numéro d'appel suite à des contraintes techniques.

6.3 En toute hypothèse, Orange France ne saurait être en aucun cas tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par le Titulaire à l'occasion de l'utilisation du service. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance d'Orange France ; on entend notamment par dommages indirects les pertes d'exploitation et les préjudices commerciaux.

6.4 Le réseau 3G d'Orange France étant en cours de déploiement, il est possible que les zones couvertes par ce réseau ne le soient pas de manière continue et que l'accès aux services et options disponibles sur ce réseau puisse être perturbé. En cas d'indisponibilité du réseau 3G, pour quelque cause que ce soit, l'abonné en est informé et ses communications passeront sur le réseau GSM d'Orange France, l'accès aux services et options disponibles exclusivement sur le réseau 3G devenant alors impossible. En cas de passage d'une zone couverte par le réseau 3G d'Orange France vers une zone couverte exclusivement par le réseau GSM d'Orange France, l'accès aux services et options disponibles exclusivement sur le réseau 3G sera interrompu.

6.5 Suite à une coopération entre les opérateurs mobiles métropolitains et l'Etat, le titulaire pourra accéder à certains services depuis des zones jusqu'alors dépourvues de couverture GSM en France métropolitaine. Ces services seront accessibles dans ces zones à partir du réseau GSM d'Orange France ou à partir des réseaux GSM des autres opérateurs mobiles métropolitains. Une

information spécifique du type 206box ou Fxx (avec xx pouvant correspondre à 88, 02 ou 13) s'affichera sur l'écran du terminal mobile du titulaire pour l'informer de son passage dans ces zones.

Il est possible que les services rendus dans ces zones soient limités aux communications voix et aux SMS. Lorsque les services seront fournis depuis le réseau GSM d'un autre opérateur mobile métropolitain, la responsabilité d'Orange France ne saurait être engagée à raison d'exécution, de défaillances ou de dysfonctionnements liés à la fourniture de ces services.

6.6 Le Titulaire est informé que l'utilisation du service objet des présentes ne permet pas l'acheminement correct des appels vers les numéros d'urgence lorsqu'il utilise certains mobiles pouvant se connecter à un mode de connexion Wi-Fi Internet compatible (type Livebox). Pour effectuer les appels vers le 15, 17, 18, 115, 119, Orange recommande au Titulaire :

- soit de déconnecter son mobile de son modem pour que celui-ci fonctionne sur le réseau mobile d'Orange France. Ces appels seront alors acheminés en couverture GSM ;
- soit de composer le 112 depuis le mobile en couverture GSM Orange. Le 112 est un service d'urgence géré par un des services d'urgence choisis par le préfet de chaque département ;
- soit d'appeler depuis une ligne fixe.

6.7 Orange France s'engage à écouter 90 % du trafic voix sur une zone de mobilité géographique déterminée en France métropolitaine. Cet engagement est matérialisé sur le site orange.fr par une couverture météo affichée en temps réel. Lorsqu'il constate un incident du réseau dans sa zone de mobilité, le Titulaire est tenu de contacter son service clients au plus tard dans un délai d'une (1) heure suivant la disparition de la fin de l'incident sur la carte météo. Dans ce cas, il pourra prétendre à une indemnité forfaitaire et définitive équivalente à un crédit de communication d'une valeur d'un (1) euro et ce, quel que soit le plan tarifaire souscrit et sous réserve que le réseau soit confirmé cet incident et que le Titulaire justifie, par tout moyen, qu'il était dans cette zone au moment de l'incident. Cette indemnité n'est pas due dans les cas où la cause n'est pas imputable à Orange France en raison de la survenance d'une cause étrangère ou du fait du Titulaire. Il est à noter qu'une même indisponibilité ne peut donner lieu à l'attribution de plusieurs indemnités. Toute indisponibilité du service entraînant l'indisponibilité des options ou services accessoires auxquels le Titulaire peut prétendre ne pourra faire l'objet que d'une seule et même indemnité. Orange France s'engage également à établir le service, en cas d'interruption, au plus tard dans un délai de deux (2) jours ouvrés à compter de la publication de l'incident sur la carte météo disponible sur le site orange.fr – Le dépassement du délai de rétablissement de deux (2) jours non imputable au titulaire, à un cas de force majeure ou à un tiers ouvre droit pour le Titulaire à une indemnité forfaitaire et définitive équivalente à un crédit de communication d'une valeur de trois euros cinquante centimes (3,50 €).

7. Obligations du Titulaire

7.1 Le Titulaire s'engage à utiliser la carte SIM ou USIM qui lui a été remise avec un terminal mobile GSM/3G mis sur le marché conformément à la réglementation en vigueur et conçu pour recevoir la carte SIM/USIM remise au Titulaire. Orange France est matériellement et contractuellement indépendante du terminal mobile conforme utilisé par le Titulaire.

7.2 Le Titulaire s'engage à utiliser le réseau public de télécommunication conformément aux lois et textes en vigueur, et conformément à l'usage qui lui est destiné. Dans le cadre de la souscription d'une offre de service permettant l'accès aux réseaux GSM et 3G d'Orange France, le titulaire s'engage à utiliser le réseau 3G depuis son terminal mobile 3G à chaque fois qu'il se trouve en zone de couverture 3G et que le réseau 3G est disponible étant précisé que dans ce cas, les communications sont initiées prioritairement sur ce réseau.

7.3 Le Titulaire s'engage à utiliser l'offre souscrite en bon père de famille conformément à l'usage pour lequel elle a été définie et commercialisée. Le Titulaire est informé que tout détournement d'usage est interdit et notamment :

- l'usage aux fins de voix sur IP, sauf à ce que cet usage ait été expressément prévu
- l'utilisation aux fins de pratiquer le Peer to Peer (ou l'usage d'aggrégation d'échange de données, fichiers, logiciels, ou de mise à disposition de ressources informatiques...)

– l'utilisation aux fins de dialoguer sur des forums de discussions (Newsgroups)

– l'utilisation de l'offre en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de la mise en relation et ce, quels que soient les solutions techniques ou procédés employés. Dans une telle hypothèse, Orange France se réserve le droit de suspendre, puis de résilier le contrat pour manquement. Le Titulaire est informé que le piratage nuit à la création artistique.

7.4 Le titulaire s'engage à s'identifier et informer Orange France dans un délai de 15 jours de toute modification des informations fournies lors de l'activation de la ligne et notamment de tout changement de nom, ou d'adresse lié à l'utilisation de la ligne. Tout manquement à cette obligation peut entraîner la suspension ou la résiliation de la ligne dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des présentes CGV.

7.5 Conservation des codes d'accès et identifiants Orange France est susceptible de délivrer au Titulaire différents codes d'accès et/ou identifiants indispensables à l'utilisation de certains services ou en vue de modifier l'offre initialement souscrite. Il appartient au Titulaire de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité des données relatives à son contrat et de ces différents codes (personnalisation) et/ou identifiants. Orange France ne saurait être responsable des conséquences que pourrait avoir toute divulgation, même accidentelle, de ces codes et/ou identifiants à un tiers. En tout état de cause, le Titulaire est ainsi seul responsable de la conservation, de la confidentialité et de l'utilisation de ces derniers, ainsi que de tous les actes qu'il permettrait de réaliser.

8. Annuaire - Informatique et Libertés

8.1 Les informations relatives au Titulaire recueillies par Orange France sont traitées dans le cadre de l'exécution du présent contrat conformément aux dispositions de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles peuvent le cas échéant faire l'objet d'un transfert vers un pays hors de l'Union européenne aux fins de l'exécution du contrat. Les informations concernant le Titulaire peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition pour des motifs légitimes, auprès du service clients Orange, ou par tout autre moyen indiqué par Orange France, en justifiant de son identité.

8.2 Orange France pourra utiliser ces informations notamment les données de trafic en vue de développer et de commercialiser des produits et services. Orange France pourra par ailleurs utiliser ces informations dans le cadre d'opérations de marketing direct en adressant au Titulaire des messages relatifs à ces produits et services par quelque support que ce soit et notamment par courrier électronique, sauf opposition expresse du Titulaire effectuée auprès du service clients Orange, ou par tout autre moyen indiqué par Orange France.

8.3 Orange France pourra communiquer ces informations à des prestataires aux fins de l'exécution d'un service ou d'études s'inscrivant dans le cadre de ses activités. Sauf opposition expresse du Titulaire, les informations le concernant pourront être communiquées à des partenaires pour des opérations commerciales ou la commercialisation des offres Orange. En cas d'utilisation d'un service géolocalisé, Orange France communique au prestataire tiers en charge de l'exécution du service les données de localisation géographique du Titulaire. Cette communication est strictement contrôlée. Elle est utilisée par le prestataire de service exclusivement pour la délivrance du service géolocalisé.

8.4 Le numéro mobile du Titulaire, à l'exclusion de toute autre donnée, est inscrit par Orange France dans une base de données consultable par les clients Orange en composant le 732 depuis leur téléphone mobile. La consultation de cette base de données permet de connaître, pour un numéro mobile, l'appartenance de ce numéro au réseau Orange.

8.5 Communication des données à M6 et utilisation des informations relatives à l'abonné Orange France pourra transmettre les informations relatives à l'abonné à son partenaire M6 pour la fourniture de l'offre TooBenef. et le cas échéant, à des fins de prospection commerciale pour des produits et services en relation avec cette offre par voie notamment de courrier électronique (SMS, MMS, mail...).

8.6 Le Titulaire reconnaît avoir pris connaissance du mode de fonctionnement de l'offre et de son Avantage, pour lui et tout autre utilisateur y compris mineur sous sa responsabilité. Le fait que l'utilisateur renseigne ses centres d'intérêts et qu'il consente expressément à recevoir de la publicité ciblée par

voie de SMS, MMS et éventuellement de courrier électronique sous-entend que le Titulaire a donné son accord à la réception de cette publicité ciblée.

8.7 Annuaire.

Le Titulaire peut, s'il le souhaite, faire mentionner gratuitement ses coordonnées dans les listes d'annuaires transmises aux éditeurs d'annuaires et de services de renseignements téléphoniques édités et diffusés sur support papier et/ou électronique sous leur responsabilité. Le Titulaire peut faire paraître sous sa responsabilité les coordonnées d'un autre utilisateur du numéro mobile sous réserve de l'accord de celui-ci. Le Titulaire a la possibilité de faire paraître dans les annuaires et services de renseignements les données suivantes : numéro mobile, nom, prénom, ou raison sociale, adresse postale, profession ou activité, et adresse électronique pour les annuaires et services de renseignements électroniques. Sous réserve d'homonymie, le Titulaire a le droit de ne faire paraître que l'initiale de son prénom dans les annuaires et services de renseignements. Le Titulaire peut ne faire paraître que le nom et le code postal de sa commune sauf dans le cas d'une adresse professionnelle. Le Titulaire peut demander que ses coordonnées ne puissent pas être retrouvées à partir de son numéro mobile (option anti-annuaire inversé). Les données à caractère personnel relatives au titulaire ou à l'utilisateur peuvent faire l'objet d'un transfert vers un pays hors de l'Union européenne (UE) lorsque les listes d'annuaires sont transmises aux éditeurs d'annuaires et aux éditeurs de services de renseignements téléphoniques étrangers situés en dehors de l'UE. A l'exception des opérations relevant de la relation contractuelle entre Orange et le Titulaire, les coordonnées du Titulaire figurant dans les listes transmises aux éditeurs d'annuaires et de services de renseignements téléphoniques ne sont pas utilisées à des fins de prospection directe sauf accord exprès du Titulaire. Les données transmises par le Titulaire au titre des options annuaire choisies seront traitées par Orange France conformément aux choix exprimés et aux finalités acceptées à l'occasion de la souscription du service La Carte prépayée TooBenef. Le Titulaire peut également, à tout moment et gratuitement, modifier les données, ses choix de parution et de protection, conformément à l'article 8.1. Orange France transmettra les modifications aux tiers auxquels Orange France aura préalablement communiqué les données créées afin que ceux-ci les prennent en compte sous leur responsabilité.

9. Suspension du service La Carte prépayée TooBenef

9.1 La carte SIM/USIM du Titulaire est suspendue si celui-ci commet plus de 9 erreurs par an lors de la composition d'un code de rechargement La Carte prépayée TooBenef. Son crédit d'erreur se remet à zéro à chaque date anniversaire d'activation de son compte prépayé.

9.2 Orange France peut suspendre la carte SIM/USIM du Titulaire ayant omis de déclarer son identité sur le point de vente ou via le coupon-réponse inséré dans la pochette La Carte prépayée TooBenef,

conditions spécifiques du mode international

dans un délai de 15 jours à compter de son activation, conformément à la demande ministérielle intervenue dans le cadre de la loi 91-646 du 10 juillet 1991 et à l'article L34-1-1 du code des postes et communications électroniques. Le Titulaire dispose d'un délai de 30 jours à compter de la suspension ci-dessus pour appeler le service clients Orange, s'identifier selon les modalités prescrites par Orange France et bénéficier une seule fois d'une levée de suspension de sa carte. A l'issue de ce second délai et à défaut d'identification du Titulaire conformément aux dispositions mentionnées précédemment, il sera procédé à la résiliation de la ligne.

9.3 Orange France peut suspendre la carte SIM/USIM en cas de fraude ou de tentative de fraude du client au service La Carte prépayée TooBenef, notamment lors des opérations de rechargement.

10 Résiliation du service La Carte prépayée TooBenef

Orange France peut résilier le service à tout moment et sans préavis à l'expiration du délai visé aux articles 2.4 et 4.4 ainsi que dans les cas visés aux articles 7.3, 7.4 et 12 des présentes conditions générales de vente.

11 Réclamation du Titulaire

11.1 Toute réclamation doit être adressée en premier lieu au service clients Orange dont le numéro de téléphone figure dans la pochette d'accueil La Carte prépayée TooBenef et dont l'adresse est la suivante : Service clients Orange/La Carte prépayée TooBenef/33732 Bordeaux Cedex 9.

11.2 En recours, le Titulaire peut, lorsqu'il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du service clients Orange, s'adresser par écrit au Service consommateurs Orange – 33732 Bordeaux Cedex 9, sous réserve que ses motifs soient identiques à ceux de sa demande initiale.

11.3 Les réclamations adressées au service clients Orange et au Service national consommateurs sont traitées dans un délai de 30 jours à compter de la demande du Titulaire.

11.4 Lorsque le recours visé ci-dessus a été épuisé, le Titulaire peut saisir, directement ou par l'intermédiaire d'une organisation de consommateurs ou d'utilisateurs, le médiateur de la téléphonie en adressant un courrier accompagné d'une copie des documents justifiant sa demande au Médiateur de la téléphonie – BP 999 – 75829 Paris Cedex 17. Le médiateur traitera la demande du Titulaire si elle est recevable.

11.5 En application du Code des postes et communications électroniques, le délai de prescription portant sur les créances est d'un an. Ce délai est interrompu dès que le Titulaire adresse une réclamation écrite à Orange France.

12 Cas particulier de la souscription des offres de service comprenant un nombre illimité de communications voix et data

Lorsque le Titulaire souscrit ou bénéficie d'une offre de service comprenant un nombre illimité de communications, le type des communications illimitées concernées est précisé dans les documents commerciaux relatifs à cette offre. Lorsque les communications illimitées sont possibles, elles ne sont autorisées qu'entre personnes physiques (sauf communications data) et pour un usage personnel non lucratif direct. Lorsque les communications illimitées sont possibles vers des n° de mobile Orange, le client est informé que sont exclus les n° de mobile Orange ou attribués à d'autres fournisseurs de services de téléphonie mobile en cours de portabilité. Orange France se réserve le droit, en cas d'utilisation inappropriée d'une offre de service comprenant des communications illimitées, de suspendre puis de résilier le service La Carte prépayée TooBenef, conformément aux dispositions des articles 9 et 10 des présentes conditions générales de vente du service La Carte prépayée TooBenef. Constituent notamment des cas d'utilisation inappropriée d'une offre de service comprenant des communications illimitées :

- l'utilisation des communications illimitées à des fins autres que personnelles (notamment aux fins d'un faire commerce),
- l'utilisation à titre gratuit ou onéreux d'une telle offre de service en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation,
- l'utilisation ininterrompue de la ligne par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne,
- la cession ou la revente, totale ou partielle, des communications illimitées,
- l'utilisation aux fins de voix sur IP, sauf à ce que cet usage ait été expressément prévu,
- l'utilisation aux fins de pratiquer le Peer to Peer (qu'il s'agisse d'échange de données, fichiers, logiciels ou mise à disposition de ressources informatiques...) et par quelque moyen que ce soit,
- l'envoi en masse de communications de façon automatisée ou non.

1 Conditions générales applicables

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de vente du service La Carte prépayée TooBenef d'Orange France.

2 Définition du mode international

2.1 Le mode international permet au Titulaire d'émettre et de recevoir avec sa carte SIM/USIM La Carte prépayée TooBenef des communications nationales et internationales ainsi que des SMS, des MMS et de naviguer sur Orange World à partir de certains réseaux d'opérateurs de radio-communication étrangers ayant signé un accord d'itinérance internationale avec Orange France. Il appartient au Titulaire de s'adresser au service clients Orange afin de connaître l'ensemble des pays couverts par le service La Carte prépayée TooBenef. Le service de radiocommunications mobiles n'est accessible à l'étranger que dans la limite des zones de couverture des opérateurs visités qui ont passé un accord d'itinérance international avec Orange France.

2.2 Le Titulaire qui souhaite émettre un appel depuis certains pays (liste disponible sur simple demande auprès du service clients) est tenu de composer préalablement le #123# depuis son terminal mobile, sous réserve que celui-ci soit compatible et que l'opérateur étranger ait mis en place ce service. La réception et l'émission de SMS et l'accès au WAP et au WEB sur les réseaux GSM/GPRS/EDGE et 3G des opérateurs étrangers ne sont possibles que dans les pays où les opérateurs étrangers ont mis en place ce service et ont passé un accord d'itinérance internationale en mode GSM/GPRS/EDGE et 3G avec Orange France. Le service MMS est disponible sur les réseaux GPRS/EDGE/3G des opérateurs étrangers ayant passé un accord d'itinérance internationale en mode GPRS/EDGE/3G avec Orange France. L'émission ou la réception de MMS à l'étranger n'est possible qu'entre les mobiles compatibles MMS des opérateurs métropolitains.

3 Modalités d'activation du mode international, durée et prise d'effets

Le Titulaire ne bénéficie pas de l'accès au mode international dès l'activation de La Carte prépayée TooBenef. Il lui appartient de demander l'activation de ce service auprès du service clients.

3.2 L'activation du mode international est gratuite et sans limite de validité.

4 Communications

4.1 Le détail du coût des communications émises ou reçues en dehors de la France métropolitaine figure dans la fiche tarifaire des offres mobiles Orange. Le Titulaire doit disposer d'un crédit suffisant sur son compte prépayé pour permettre l'émission ou la réception de telles communications.

4.2 La consultation de la messagerie vocale Orange et l'accès WAP et WEB sur les réseaux GSM des opérateurs étrangers sont décomptés au prix d'une communication émise depuis l'étranger vers la France.

5 Obligations et responsabilité d'Orange France

Orange France prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service Orange. Toutefois, la responsabilité d'Orange France ne pourra être engagée en raison :

- de perturbations ou d'interruptions du service résultant d'incidents techniques avec un ou plusieurs pays couverts par le mode international ;
- de la qualité et/ou du coût des services spécifiques proposés par les opérateurs étrangers et accessibles par des numéros spéciaux ;
- de la suspension ou de la résiliation d'un accord d'itinérance liant Orange France à un opérateur étranger, conformément aux conditions définies par la GSM Association.

6 Responsabilité du Titulaire

Il appartient au Titulaire de prendre toute mesure nécessaire pour l'utilisation du mode international dans des conditions optimales, notamment pour les renvois d'appels et la consultation de la messagerie vocale car certaines fonctions doivent être activées par le Titulaire à partir de la France métropolitaine. Le Titulaire qui ne désire pas recevoir d'appels lorsqu'il se déplace en dehors de la France métropolitaine, peut renvoyer, préalablement à son départ de France, tous ses appels vers sa messagerie vocale Orange.

7 Désactivation

Le Titulaire peut désactiver le mode international sur simple appel téléphonique au service clients Orange.

8 Gestion de l'Avantage à l'international dans le cas d'une demande expresse d'activation du service par le Titulaire

Depuis l'étranger, tout usage lié à l'Avantage sera facturé aux tarifs en vigueur.